



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n°66/2022 et 88/2022 (*point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour les Estivales 2025 :

- Un contrat avec BB Productions, pour le 06 juillet 2025 à Saint Grégoire d'Ardenes. Le montant à charge de la CDCHS est de 949.50€ TTC, auquel s'ajoutera le défraiement des repas.

Fait à Jonzac,
Le

2 AVR. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex